

Pour qu'une société internationale comme SKF soit constamment performante, il est essentiel que l'organisation, de même que chaque employé dans l'exercice de ses responsabilités, soient perçus comme économiquement, socialement et éthiquement responsables. C'est l'unique façon d'assurer un développement économique et social positif durablement.

SKF a défini quatre domaines clé de responsabilité: responsabilité envers les clients, envers les employés, les actionnaires et la société civile. En outre, SKF encourage ses fournisseurs à adhérer aux codes de conduite semblables.

Aux fins du présent accord nous avons copié ci-dessous la partie du code de conduite SKF qui concerne la responsabilité envers les employés.

Responsabilité envers les employés

Déontologie dans le travail

Les relations entre la direction et les employés dans SKF sont fondées sur nos quatre valeurs fondamentales. Ces valeurs exigent entre autres que :

- ◇ Tous les employés soient traités de la même façon, équitablement et avec respect, indépendamment de la race, la religion, la classe sociale, les origines, les handicaps, les orientations sexuelles, le sexe, l'âge, l'adhésion à un syndicat ou à une affiliation politique.
- ◇ SKF n'utilise pas et ne soutient pas le travail forcé. De plus, il ne sera exigé d'aucun employé de déposer des "cautions" ou papiers d'identité quand il commencera son emploi chez SKF. Les fournisseurs suivront le même principe.
- ◇ SKF n'utilise pas et ne tolère pas le travail des enfants. Nous définissons comme "enfant" toute personne ayant moins de 15 ans, à moins que la législation locale ne stipule un âge minimal du travail ou âge d'études obligatoires plus élevé, auquel cas, la définition prendra en compte l'âge le plus élevé. Si, en revanche, la loi locale d'âge minimal est rapportée à 14 ans, conformément aux exceptions des Pays en Voie de Développement et à la Convention 138 de ILO, l'âge inférieur s'appliquera.
- ◇ SKF respecte les droits de tous les employés de former et de rejoindre les syndicats de leur choix et de négocier collectivement. SKF assure que les représentants officiels de ces syndicats ne sont pas sujets à discrimination et qu'ils ont accès aux membres des syndicats et à leur lieu de travail.
- ◇ SKF assure que les salaires et autres compléments de rémunération sont en accord au moins avec les normes de minimum légal ou d'industrie du pays en question.

- ◇ SKF respecte les lois applicables et les normes d'industrie concernant les horaires de travail dans chaque pays où nous sommes implantés.
- ◇ SKF est tenu d'offrir la sécurité et l'hygiène sur ses lieux de travail pour tous les employés. SKF est certifié ISO 14001. L'objectif du Groupe, concernant l'hygiène et la sécurité, est d'éliminer plus encore que de diminuer les accidents et les blessures liées au travail dans ses unités. (Voir Politique de Groupe SKF - Environnement, Hygiène et Sécurité).
- ◇ SKF s'efforce de donner aux employés de bonnes opportunités de recevoir une formation pour l'enrichissement de leur travail et une prise de responsabilité plus importante, comme exprimé dans le Plan de Développement Individuel.
- ◇ SKF donnera à tous les employés les mêmes chances de candidatures pour des offres d'emploi ; seuls des critères de connaissances appropriées et de compétences, à moins de priorités différentes édictées par la législation locale, seront les facteurs déterminants dans la sélection de la bonne personne pour le poste.
- ◇ SKF assure que l'enregistrement, le classement et l'utilisation des données concernant les employés sont traitées en stricte confidentialité et conformément à la législation locale.

Tous les employés ont l'obligation de suivre cette Charte de Conduite et personne dans l'organisation n'est mandaté pour autoriser des exceptions à cette Charte de Conduite. La Direction du Groupe et le présidium du Comité syndical mondial supervisera régulièrement l'application de la Charte de Conduite.

Goteborg, 1 Novembre 2003

Bengt Olof Hansson
Vice-Président
Groupe Qualité & Ressources
Humaines AB SKF

Kennet Carlsson
Président des branches SKF de la
Fédération Européenne de la Métallurgie
(FEM) et de la Fédération Internationale
des Organisations de Travailleurs de la
Métallurgie (FIOM)